



## Comment déclarer son chiffre d'affaires d'auto-entrepreneur ?

**Comment et quand déclarer son chiffre d'affaires d'auto-entrepreneur ? Peut-on / doit-on faire sa déclaration en ligne ? Faut-il déclarer au mois ou au trimestre ?**

*Pour rappel, l'auto-entreprise et la micro-entreprise ont fusionné le 1er janvier 2016 pour créer un régime unique appelé **micro-entreprise**.*

La déclaration du chiffre d'affaires est la **principale obligation** des auto/micro-entrepreneurs. Le chiffre d'affaires doit toujours être déclaré, même s'il est nul. Le délai maximum pour déclarer son chiffre d'affaires est d'**un mois** après la fin de la période concernée.

**A noter :** Les auto-entrepreneurs ont l'obligation de suivre leur chiffre d'affaires selon une comptabilité d'encaissement (enregistrement chronologique des recettes). **Voir notre article sur les modalités et obligations de suivi comptable au auto/micro-entreprise.**

### **La déclaration du chiffre d'affaires sur papier.**

**Mise à jour :** *A compter du 1er janvier 2019, la déclaration du chiffre d'affaires en auto-entreprise se fait obligatoirement en ligne, quelque soit le montant de chiffre d'affaires réalisé. Voir point suivant.*

Quelques temps après avoir déclaré votre activité, vous recevrez par courrier une feuille à remplir pour la **première déclaration de votre chiffre d'affaires** (« appel à cotisations » de la sécurité sociale des indépendants ou URSSAF en fonction de votre activité).

Si ce courrier tarde un peu, ne vous inquiétez pas, il peut mettre jusqu'à **3 mois** pour arriver.

*Cliquez pour visualiser cette feuille : **Formulaire Déclaration chiffre d'affaires auto-entrepreneur***

Il vous suffira de compléter la feuille (elle sera pré-remplie et tiendra compte de vos éventuelles réductions **ACRE**) ; vous calculerez vous-même le montant des cotisations à payer en fonction des **taux de cotisations sociales** figurant sur la feuille ; enfin **vous renverrez la feuille avec votre chèque avant la date limite**.

## La déclaration de chiffre d'affaires en ligne.

La déclaration du chiffre d'affaires en ligne est obligatoire depuis le 1er janvier 2019 ; elle s'effectue sur le site **autoentrepreneur.urssaf.fr**

**La déclaration en ligne est obligatoire quelque soit le chiffre d'affaires réalisé.**

Si vous ne respectez pas cette obligation, des pénalités pourront être appliquées.

A noter que c'est le **chiffre d'affaires encaissé** qu'il faut déclarer, et non le chiffre d'affaires facturé (voir notre article **Auto-entrepreneur : faut-il déclarer le chiffre d'affaires facturé ou encaissé ?**).

## Faut-il déclarer au mois ou au trimestre ?

Dans le formulaire de déclaration de l'auto-entreprise en ligne, il est demandé de choisir entre une **périodicité mensuelle ou trimestrielle** pour la déclaration du chiffre d'affaires.

Si la périodicité trimestrielle est choisie, les périodes correspondent aux **trimestres civils** de l'année (janvier à mars, avril à juin, juillet à septembre, octobre à décembre).

***Les conseils de l'expert : Déclarer au mois est plus fastidieux que déclarer au trimestre, mais cela oblige à une certaine rigueur et à une tenue fine des comptes.***

## Un facturier sur Excel pour établir ses devis et factures en tant qu'auto-entrepreneur.

WikiCréa met à votre disposition un outil Excel GRATUIT et facile d'utilisation pour établir vos devis et factures : **cliquez ici pour y accéder.**

## Un livre journal des recettes Excel pour les auto-entrepreneurs (gratuit).

Les auto-entrepreneurs ont l'obligation de suivre leurs recettes. WikiCréa met à votre disposition un cahier de suivi chronologique des recettes, gratuit : **cliquez ici pour y accéder.**

## Créez votre auto-entreprise en ligne.

WikiCréa a sélectionné **Legalstart** pour vos formalités de création de micro-entreprise en ligne. **Pourquoi Legalstart ?** Tout simplement parce qu'il s'agit de l'offre la plus complète et la moins chère du marché. **Cliquez ici pour en savoir plus et débiter vos démarches en ligne.**

**Voir aussi notre article généraliste sur la micro-entreprise.**